ART. 5 N° 395 (Rect)

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 395 (Rect)

présenté par

Mme Neuville, Mme Coutelle, M. Sirugue, Mme Olivier, M. Germain, Mme Romagnan, Mme Lacuey, Mme Laclais, Mme Bouziane, Mme Gueugneau, Mme Untermaier et Mme Crozon

ARTICLE 5

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« a) bis Le 2° est complété par les mots : « en prenant en compte la lutte contre la répartition sexuée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de demander aux OPCA de fournir des informations sur la mixité professionnelle et les stéréotypes de genre, sur le type de formations proposées aux femmes et aux hommes et sur le budget des formations alloué aux femmes et aux hommes.

En effet, il n'existe actuellement que des données très parcellaires sur ce sujet.